



Assemblée générale

Distr. générale
20 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Dans sa résolution 56/270 du 27 mars 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans des progrès de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique.

Le présent rapport est le premier à communiquer les renseignements demandés et à faire le point des mesures prises pour donner suite aux vues et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées aux paragraphes 4, 5 et 8 de son rapport en date du 14 décembre 2001 (A/56/711). L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

* A/57/150.

** La publication du présent rapport a été retardée pour permettre l'achèvement de consultations avec le secrétariat de la Commission.



I. Introduction

1. Dans son rapport en date du 3 décembre 2001 (A/56/672), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale de la nécessité de disposer de locaux à usage de bureaux supplémentaires à la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

2. Dans son rapport en date du 14 décembre 2001 (A/56/711), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment à usage de bureaux et d'approuver à cette fin l'ouverture d'un crédit de 7 711 800 dollars.

3. Dans sa résolution 56/270 en date du 27 mars 2002, l'Assemblée générale a approuvé l'affectation du montant demandé par imputation sur le solde disponible du compte des travaux de construction en cours et a prié le Secrétaire général de lui présenter tous les ans un rapport d'étape.

II. Examen des recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/711)

4. Au paragraphe 4 de son rapport (A/56/711), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé que l'on revoie l'utilisation de la superficie supplémentaire prévue de manière à maximiser la surface des locaux à usage de bureaux et à réduire celle des lieux à usage commun et des bureaux temporaires, sur la base des normes existantes. En conséquence, dans l'invitation à soumissionner des services d'architecture et d'ingénierie, il est précisé que les plans devraient se traduire par un aménagement plus rationnel et plus efficace de l'espace en optimisant les frais de construction et en prévoyant suffisamment d'espace à utilisation souple, grâce à l'application de la notion d'espace de bureaux ouverts, sans nuire à la qualité ni compromettre les caractéristiques fonctionnelles.

5. La recommandation du Comité consultatif tendant à ce que la CEA envisage la possibilité de céder à bail tous les locaux à usage de bureaux non occupés pendant la période initiale à des entités extérieures appropriées est examinée activement et

semble réalisable, compte tenu de la tendance actuelle concernant les locaux à usage de bureaux à Addis-Abeba.

III. État et élaboration du projet

6. Un accord avec le pays hôte a été négocié avec succès. Cet accord prévoit notamment les éléments suivants :

- Exonération fiscale pour les matériaux de construction;
- Délivrance de visas à entrée et sortie multiples sans frais pour l'ONU;
- Assistance en matière d'équipements collectifs.

7. Un échéancier, résumé ci-après, des activités de conception et de construction a été mis au point :

- a) Préparatifs, mobilisation, appel d'offres et choix des consultants – phase à achever le 4 novembre 2002;
- b) Conception, appel d'offres et adjudication – du 4 novembre 2002 au 12 février 2004;
- c) Construction – du 13 février 2004 au 30 décembre 2005;
- d) Clôture du projet, occupation du bâtiment et période de garantie – du 2 janvier 2006 au 1er janvier 2007.

Un échéancier récapitulatif, avec indication des coûts, est présenté en annexe.

8. Des dispositions en matière d'administration et de coordination ont également été mises au point, portant sur la gestion générale du projet ainsi que la politique de gestion budgétaire et financière, notamment des directives d'organisation.

9. Un architecte a été recruté en tant que consultant pour aider à l'établissement des différents documents indispensables au titre du projet. Deux de ces documents, l'invitation à soumissionner et l'exposé de conception qui constituent la base même de toute la procédure, ont été soumis à la Division des achats. L'invitation à soumissionner présente dans le détail toutes les conditions, procédures et réglementations applicables et contient un projet de contrat. L'exposé de conception présente dans le détail les caractéristiques du bâtiment. Ces deux documents sont

obligatoires, étant donné qu'ils doivent permettre aux soumissionnaires de préparer leurs offres.

IV. Conclusion

10. **Les activités liées à la construction de locaux à usage de bureaux supplémentaires à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba se poursuivent selon le calendrier figurant plus haut au paragraphe 7, conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'Assemblée générale voudra peut-être prendre note du présent rapport.**

Annexe**Construction de locaux à usage de bureaux à la CEA****Plan de dépenses**

(En dollars des États-Unis)

No	Description	Dépenses prévues par année					Coût total	
		2002	2003	2004	2005	2006		2007
1	Coût de construction d'un bâtiment de 6 770 mètres carrés à raison de 650 dollars le mètre carré, y compris les frais de garantie			1 188 150	2 772 350	220 000	220 000	4 400 500
2	Plan de dépenses et services de consultants	66 000	96 480	131 000	150 000	8 083		451 563
3	Travaux de chantier, raccordement aux équipements collectifs, épine dorsale, réseau local et réseau longue portée, renforcement de la sécurité, protection contre l'incendie, alimentation en électricité d'appoint, etc., à raison de 150 dollars le mètre carré			150 000	763 950	50 775	50 775	1 015 500
4	Postes de travail, mobilier, matériel de bureautique, etc., pour 73 personnes à raison de 3 600 dollars par personne en moyenne					262 800		262 800
5	Coordination, supervision et gestion du projet (Groupe de coordination du projet à la CEA)	33 675	110 000	165 000	174 525	25 000		508 200
6	Imprévus		30 512	155 000	400 625	55 000	10 000	651 137
7	Montant prévu au titre des hausses liées à l'inflation et des fluctuations des taux de change		52 000	150 000	205 100	15 000		422 100
Total		99 675	288 992	1 939 150	4 466 550	636 658	280 775	7 711 800